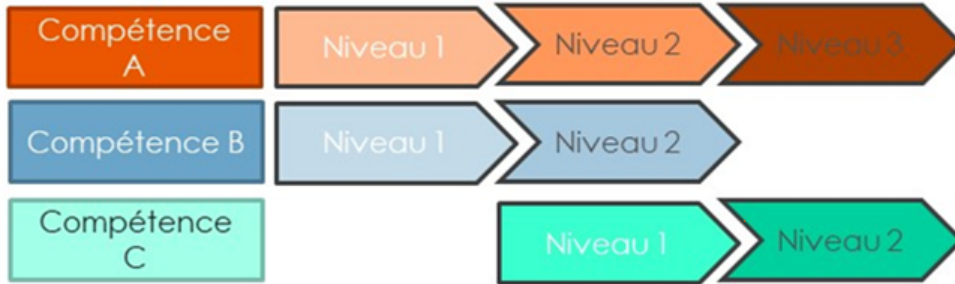


Obtention du BUT

Le B.U.T. est acquis par la validation de chacune des compétences, et une compétence est composée d'au moins deux niveaux.



Assiduité à toutes les activités pédagogiques est obligatoire.

Conséquences : On ne calcule plus de moyenne au semestre, ni à l'année (plus de classement)

Redoublements : Un étudiant ne peut redoubler qu'une fois un semestre, dans la limite de 4 maximum. Le B.U.T. doit donc s'obtenir en 5 ans maximum.

Réorientation : Le jury peut prononcer une réorientation en fin de première année

Passage en DUT : Il sera toujours possible d'obtenir un DUT après 2 ans (B.U.T. 1 et B.U.T. 2) => Reformuler par : A l'issue des 2 premiers ECTS l'étudiant obtient le DUT associé à sa spécialité.

Particularité au semestre 5 : Le passage en S5 n'est possible que si toutes les UE du Semestre 1 et 2 de la première année (B.U.T. 1) sont validées : moyenne supérieure à 10 dans chacune des UE d'un regroupement ou moyenne des deux UE supérieure à 10 (par compensation).

Revision #1

Created 29 August 2025 10:08:08 by Charlize

Updated 29 August 2025 10:08:31 by Charlize